



Editorial

La lecture en fête



Ce qu'il y a de bien dans notre commune fusionnée, c'est le nombre d'occasions de fêter des jubilés. En effet, chacune des anciennes communes a son lot de sociétés locales, services et bâtiments dont il est coutumier de relever, non pas le poids des ans, mais la valeur de l'ancienneté au travers de festivités.

Ainsi, après les 150 ans des collèges du Pâquier et de Savagnier en 2015 et 2016, les cinq ans du vote de la fusion en 2016, les 20 ans des Jardins musicaux cette année, avant les cinq ans de la Commune de Val-de-Ruz et les 50 ans de la piscine d'Engollon en 2018, ce sera le tour de la bibliothèque des jeunes de Fontainemelon de marquer le coup, le 4 novembre prochain, à l'occasion de ses 50 ans.

Idéalement située dans le bâtiment des classes de 1^{ère} et 2^e années à Fontainemelon, à côté de la ludothèque et de la bibliothèque publique, la bibliothèque des jeunes offre un espace agréable et un large choix de livres à disposition de la jeunesse. Fréquentée par les classes et par un public venant d'au-delà des limites de Fontainemelon, son attractivité reste bien réelle, même avec une présence accrue du bibliobus dans la plupart des villages de la Commune.

Dans notre société actuelle où, malgré les efforts fournis en matière d'éducation, plus de 800'000 personnes en Suisse souffrent d'illettrisme, c'est une vraie chance de pouvoir accéder facilement à la lecture dès son plus jeune âge, de pouvoir choisir un livre, de l'emprunter, de se faire lire ou raconter l'histoire, de s'approprier celle-ci ou, au contraire, de se donner le droit de ne pas terminer le livre.

La lecture est une porte ouverte sur un monde enchanté, comme l'a dit François Mauriac. C'est donc avec grand plaisir que nous vous convions à y pénétrer avec nous et à venir fêter ce jubilé le 4 novembre avec les conteuses de la Louvrée et en présence de l'illustratrice Catherine Louis.

Anne Christine Pellissier, conseillère communale

Extinction de l'éclairage public

L'objectif affirmé à Val-de-Ruz d'atteindre l'autonomie énergétique, lancé par le projet Solution et soutenu par l'ensemble des groupes politiques, ne sera pas accessible uniquement par des productions d'énergies renouvelables et locales, mais également par des mesures d'économies et d'assainissements.

Dans ce cadre, la commission communale de l'énergie a proposé de pratiquer l'extinction de l'éclairage public dans la vallée au cœur de la nuit.

A la suite d'un premier débat public en novembre 2016 sur la thématique de l'éclairage public, abordée sous divers angles (énergétique - sociétal - pollution lumineuse), le Conseil communal a souhaité procéder à une période d'essai d'extinction dans un village de la Commune. De par sa position centrale au cœur du Val-de-Ruz, cet essai se déroulera dans le village de Fontaines à partir du 20 octobre pour une période de six mois.

Afin de marquer ce premier jour d'extinction, la Commune organise une «Fête de la nuit» durant laquelle diverses animations se dérouleront dès 19h00. Cette manifestation bénéficie du soutien du Parc Chasseral et de l'école du village, dont les classes égaieront la manifestation par des chants. L'association de parents d'élèves tiendra une cantine. Par ailleurs, les élèves seront sensibilisés à la thématique de la nuit dans le cadre de leurs activités scolaire avant la manifestation.

L'avis des citoyens sera récolté au terme de la période d'essai afin de permettre au Conseil communal d'envisager la suite sur l'ensemble de la Commune et de présenter un rapport à cet effet au Conseil général.

Soulignons encore que le village du Pâquier pratique l'extinction depuis quelques années, de même que la Commune voisine de Valangin depuis 2015, sans réticences ou problèmes spécifiques.

Raymond Huguenin, administrateur de l'énergie

Rentrées tardives en toute sécurité

La Commune met à disposition de sa population des carnets de billets pour le Noctambus à prix avantageux (CHF 35 pour six courses) à retirer auprès du bureau communal de Cernier pendant les heures d'ouverture des guichets.

Le Noctambus dessert la presque totalité des villages de la Commune les nuits du vendredi et du samedi, à l'exception de Boudevilliers qui est desservi par le NoctamRUN et du Pâquier qui ne peut pas être relié en raison de l'absence de ligne de transports publics.

Trois bus partent à 03h00 de la place Pury:

- 1) le premier dessert l'itinéraire suivant: Les Acacias, Fenin, Vilars, Saules, Savagnier, Dombresson, Villiers, Chézard-Saint-Martin, Cernier, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys, Fontaines et Engollon;
- 2) le deuxième passe par Valangin, Les Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane et Montmollin avant de poursuivre sur le Val-de-Travers;
- 3) le troisième, en direction du Locle, s'arrête à Boudevilliers. Pour ce trajet, les billets sont disponibles uniquement dans les distributeurs transN, au prix de CHF 7 la course (départ également à 01h00).

Tous les détails sont disponibles sur les sites Internet du Noctambus et du NoctamRUN.

Foire de Dombresson

La traditionnelle foire d'automne de Dombresson se déroulera le **vendredi 20 octobre 2017**. A cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installeront dans le village.

Le stationnement des véhicules le long de la Grand'Rue, du Ruz Chasseran, de la rue Dombrice et des Oeuches ainsi que dans la cour du collège sera interdit du jeudi 19 octobre à 22h30 au vendredi 20 octobre à 21h00. Ces emplacements seront occupés par les stands des marchands, des forains ou interdits au stationnement par suite de déviation du trafic.

La population vaudruzienne est invitée à participer nombreuse à ce sympathique événement et à s'y rendre de préférence au moyen des transports publics.

Deux bus pour Neuchâtel?

Il arrive que deux bus à destination de Neuchâtel partent presque au même moment de Cernier, mais dans deux directions différentes. En effet, la ligne 422 rejoint la place Pury en passant par Fontaines et Valangin. De l'autre côté, la ligne 421 dessert la Côtière, puis la gare de Neuchâtel avant d'atteindre elle aussi la place Pury.

421 ou 422, il convient d'ouvrir l'œil et de s'embarquer pour le trajet voulu!

Engins assimilés à des véhicules

Le terme d'engins assimilés à des véhicules désigne tous les moyens de locomotion à roues ou à roulettes mus par la seule force musculaire de leurs utilisateurs. En font partie les patins à roulettes, rollers, planches à roulettes, trottinettes et vélos d'enfants (pour enfants d'âge préscolaire).

Rien que la pratique du roller et du patin à roulettes fait chaque année 7'220 blessés. Les parties du corps les plus vulnérables sont les coudes, les avant-bras et les mains. 40% des personnes pratiquant le roller portent un casque et seulement 15% un équipement de protection complet.

Les engins assimilés à des véhicules sont autorisés sur les trottoirs, les chemins pour piétons, les pistes cyclables, les bandes longitudinales pour piétons, les zones piétonnes, les zones de rencontre, les zones 30 km/h. Ils sont également autorisés sur les routes secondaires dépourvues de trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables dans la mesure où l'intensité du trafic est faible au moment de l'utilisation.

En cas de mauvaise visibilité, les usagers d'engins assimilés à des véhicules doivent équiper leur engin d'un éclairage bien visible blanc à l'avant et rouge à l'arrière, ou le porter sur eux.

Apprenez à utiliser correctement ces engins et respectez les différentes prescriptions relatives à leur utilisation. Portez un équipement de protection approprié, adaptez votre vitesse et respectez les autres usagers.

Vous pouvez télécharger ou commander la brochure 3.135 «Engins assimilés à des véhicules – Comme sur des roulettes!» sur www.bfu.ch/fr/commander.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en octobre 2017:

- Botteron Sylvette et Jean aux Geneveys-sur-Coffrane leurs 50 ans de mariage;
- Comtesse Dora et Charly à Engollon leurs 50 ans de mariage;
- L'Eplattenier Mariette et Eric à Villiers leurs 50 ans de mariage;
- Maillard Imelda et Bernard à Savagnier leurs 50 ans de mariage;
- Laubscher Marianne et André à Cernier leurs 60 ans de mariage;
- Schläppy Willy aux Geneveys-sur-Coffrane ses 90 ans.

Où sortir à Val-de-Ruz?

Vous voulez sortir dans le Val-de-Ruz et ne savez pas quoi faire. LA solution: vous connecter sur notre site Internet www.val-de-ruz.ch, rubrique «Calendrier».

Toutes les sociétés locales et associations régionales réalisant des manifestations publiques sur le territoire communal ont la possibilité d'y annoncer gratuitement leurs événements.

Contrôle des champignons

Mme Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population de Val-de-Ruz tous les dimanches du 20 août au 22 octobre 2017, rue de l'Épervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée de 18h00 à 19h00 ou au 079 546 55 73.